

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 02698
Numéro SIREN : 305 587 628
Nom ou dénomination : AUDITEC

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 83514

AUDITEC
Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 21 boulevard Poissonnière, 75002 PARIS
305 587 628 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1er MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier mars,
A 9 heures,

Les associés de la société AUDITEC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 février 2024 à chaque associé.

Sont présents :

Société GH HOLDING, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Ghislain HERY, titulaire de 33 600 actions nominatives ordinaires (catégorie A) et 4 000 actions de préférence (catégorie B) en pleine propriété,

Monsieur Nenad RUCOJEVIC, titulaire de 2 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 40 000 actions sur les 40 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ghislain HERY, en sa qualité de Président de la société GH HOLDING, Présidente de la Société.

Monsieur Nenad RUCOJEVIC est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société PRAEXA, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 9 place du Général de Gaulle, 93100 MONTREUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 985 238 013 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Belkacem BENKRIZI, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société PRAEXA disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

En aucun cas la société PRAEXA n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société PRAEXA percevra à compter du 1er mars 2024 une rémunération fixe mensuelle hors taxes de 12 180 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Ghislain HERY
Société GH HOLDING



Le secrétaire
Nenad RUCOJEVIC



 **GH HOLDING**
SAS au capital de 2 000 000 €
21 boulevard Poissonnière - 75002 PARIS
SIRET : 441 022 084 00038